

PROVINCE DE QUÉBEC42^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 23 SEPTEMBRE 2021

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 23 septembre 2021*

Aujourd'hui, à dix-neuf heures trente, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 105 Loi établissant un périmètre aux abords de certains lieux afin d'encadrer les manifestations en lien avec la pandémie de la COVID-19

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.